Document de travail de la Réunion Générale du Réseau Syndical de Coopération au Développement (RSCD) 17-19 Avril 2013

Secrétariat du RSCD et GFP



**STRATÉGIE DE PLAIDOYER DU RSCD POUR LA PÉRIODE 2013-2014**

Faire une évaluation des défis d’un nouveau modèle de développement

Organisé avec l’appui de la plate-forme OSC pour l’efficacité du développement et la coopération de LO-FTF Ulandssekretariatet

**STRATÉGIE DE PLAIDOYER DU RSCD POUR LA PÉRIODE 2013-2014**

Faire une évaluation des défis d’un nouveau modèle de développement

**Le but de ce document est d’être un point de départ pour une approche** **globale de la stratégie de plaidoyer syndical sur les politiques de développement.**

**Dans ce document, nous examinerons les différents aspects de l’architecture de la coopération au développement, les instruments, les acteurs, les conditions d'engagement pour les syndicats et la façon de s'organiser.**

* **Nous étudierons le “ QUOI ” des politiques, des objectifs et définitions : cela implique principalement le système onusien et se concentre sur le débat ONU+2015 et sur les objectifs de développement durable. Il porte également sur l’architecture du développement.**
* **Le Partenariat Mondial post-Busan pour une Coopération au Développement Efficace (GPEDC) est en train de rechercher, suite à la Déclaration de Paris et au Programme d’Action d’Accra, COMMENT la coopération au développement est mise en œuvre.**
* **Une attention spéciale sera accordée aux politiques de développement de l’UE ; l’UE étant l’acteur le plus important sur la scène du développement en termes de ressources et un des partenaires les plus influents lors des débats politiques internationaux.**
* **Un accent particulier sera également mis sur l’OCDE/CAD en tant que lieu de rencontre des agences de coopération au développement. Grâce à son évaluation et son partage des expériences en matière d'APD, le CAD a une forte influence, du point de vue du praticien, sur les débats relatifs au développement.**
* **Enfin, nous proposons un nombre de domaines d’engagement pour le mouvement syndical, au niveau mondial mais aussi régional et national. La force de notre réseau est d’être capable de faire fonctionner les synergies à tous les niveaux et de s'engager ensemble dans le plaidoyer et l’élaboration de politiques.**

**Nous souhaitons également prolonger nos alliances avec les Organisations de la Société Civile ainsi que notre relation et interaction spéciale avec l’Organisation Internationale du Travail.**

NOTRE MISSION DE PLAIDOYER POUR LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

## *La promotion de l’agenda du travail décent demeure l'objectif principal de notre contribution syndicale au débat sur la politique du développement, parce que l'agenda du Travail décent est la pierre angulaire du développement durable et des stratégies de relance.*

## C’est une politique axée sur les droits et non sur l’assistanat

* Elle met l’accent sur la création d’emplois et favorise les emplois pleinement productifs et librement choisis dans la perspective d’une économie verte
* Elle favorise la sécurité au niveau social, y compris les socles de la protection sociale qui doivent permettre aux gens de s’affranchir de la pauvreté et mettre à leur disposition un instrument axé sur les droits pour améliorer leur niveau de vie et celui de leurs familles
* Elle se fonde sur une approche globale du dialogue social, impliquant les acteurs clés des domaines économiques et du marché du travail, pour négocier, piloter et atténuer les risques liés aux questions de politiques économiques, du marché du travail et de politiques sociales, mais également à la bonne gouvernance, aux politiques fiscales et développement, et à d'autres domaines pertinents.

L'agenda du travail décent répond aux exigences fondamentales en matière de politique de développement :

* Les approches axées sur les droits parce qu'elles représentent le seul moyen d’assurer l'engagement démocratique
* Une croissance économique inclusive et l'atténuation des risques
* Le soutien aux institutions efficaces qui assurent la participation active des citoyens concernés
* L'engagement démocratique par les dialogues entre les parties prenantes
* Les politiques de résilience et de redistribution qui luttent contre les inégalités et qui offrent des chances de développement équitable incluant l’utilisation des systèmes propres aux pays concernés.

Au niveau international et régional, il est impératif que les partenaires sociaux soient reconnus comme des acteurs à part entière. Là où le secteur privé et les entreprises privées ont porte ouverte dans tous les milieux de développement, le mouvement syndical est relégué au rang d’«une organisation de la société civile», parmi tant d’autres, ce qui réduit ses attributions et son mandat en tant que partenaire social, en tant que mandant clé de l'OIT et en tant que mouvement social représentatif majeur doté de membres dans la grande majorité des pays du monde. A travers l'histoire, là où les politiques, notamment les politiques de développement, n’ont pas réussi à apporter des mutations, y compris le récent printemps arabe, le mouvement syndical a été très souvent à l'avant-garde des mouvements de changement. Notre place à la table n'est pas un simple symbole de tolérance et d'ouverture, c’est également un élément à introduire dans le débat au moment opportun, un des éléments essentiels du changement et de la représentation démocratique de la main d’œuvre, un facteur déterminant du développement.

NOS PRINCIPALES DEMANDES sont axées sur les éléments clés de l'Agenda du travail décent (ATD) et la reconnaissance des syndicats comme acteurs de développement à part entière.

1. Les stratégies de développement **doivent prendre en compte et être axées sur le respect des droits de l'homme universellement reconnus (notamment les droits des travailleurs, les droits des femmes, les droits environnementaux, etc. ...)**

Les modèles de développement ne doivent pas être un simple assistanat et ne doivent pas supplanter ces cadres des droits internationalement reconnus. Cela implique au préalable *la reconnaissance de la liberté syndicale* (C.87 & C.98 de l’OIT) *des syndicats indépendants et libres,* la liberté de réunion, *la liberté d'expression ainsi qu’un environnement favorable aux organisations de la société civile*, toutes choses qui font partie de l'engagement démocratique et des exigences de la reddition de compte en matière de développement. Une approche fondée sur les droits humains (Human Rights Based Approach – HRBA en anglais) implique une approche qui rend compte au nom de toutes les parties prenantes, qui permet un contrôle démocratique et des contrepouvoirs et l'évaluation des engagements de manière indépendante et exécutoire.

1. Les stratégies de développement économique doivent être axées sur la création **d'emplois verts, le plein emploi et des emplois librement choisis** et constituer une alternative à la maximisation du profit et à une croissance économique génératrice de chômage et d’un niveau élevé de carbone. Cela comprend également des politiques fiscales justes et la réglementation des marchés financiers ; l'utilisation des systèmes propres à chaque pays et des règles de passation de marchés soucieuses du développement ; la mise en place d'institutions efficaces ; des politiques industrielles pour appuyer la transition vers l'économie verte et des relations commerciales favorables au développement.
2. **Les socles de protection sociale et les politiques de redistribution** doivent encourager des opportunités de développement pour tous axées sur les droits, tel que le stipule la Convention 102 de l'OIT (et la recommandation 202).
3. **La reconnaissance** par tous les partenaires au développement du rôle **des syndicats en tant qu'acteurs du développement et en tant que partenaires sociaux à part entière**. C'est un préalable pour **un dialogue social** significatif et **efficace**, conformément aux principes et aux conventions de l'OIT. Le dialogue social, qui réunit autour d’une table les principaux acteurs du développement économique et social, doit être reconnu comme un instrument fondamental de l'engagement démocratique et du dialogue des parties prenantes dans les objectifs et les stratégies de développement des pays. De même, le Partenariat Mondial pour une Coopération Efficace au service du Développement (Global Partnership for Effective Development Cooperation – GPEDC en anglais) ainsi que d’autres cadres internationaux de développement doivent inclure les syndicats comme des partenaires sociaux et des acteurs à part entière.
4. Tout cela doit modifier les cadres de développement, l'architecture et la gouvernance internationaux et soutenir les demandes globales de la communauté de développement en vue d’un **système responsable, respectueux des normes et disposant d'un mécanisme de supervision efficace et indépendant axé sur une approche véritablement multilatérale** et qui est loin des cadres intergouvernementaux dépassés qui n’ont pas réussi à introduire la justice dans le développement.

RÉSULTATS ATTENDUS après Busan/et avant 2015. (2013-2014)

• Des documents de principe syndicaux consolidés et approuvés sur les objectifs de développement du cadre post 2015 et sur les politiques régionales (UE, ...).

• Les syndicats sont activement impliqués dans les structures de préparation, de prise de décision et de suivi du processus de 2015.

• Le cadre post 2015 reconnaît et intègre les positions syndicales sur le travail décent, la protection sociale et l'environnement favorable au développement durable.  
  
• Les organisations pertinentes de coopération au développement et les cadres des politiques au niveau national, régional et international reconnaissent les syndicats comme des partenaires sociaux et des partenaires au développement à part entière et la promotion du dialogue social et du dialogue sur la politique du marché du travail comme des instruments fondamentaux de développement.

Domaines d'intervention

**AU NIVEAU INTERNATIONAL**

• L’un des succès et des défis clés du Partenariat mondial de Busan, outre la participation de nombreux nouveaux partenaires au développement et des pays (tels que la Chine, le Brésil et l’Inde, ..) et d'autres acteurs (secteur privé, fondations, OSC, ...), a été l’accord selon lequel **les résultats du développement sont à la jonction des politiques et des pratiques internationales et nationales**.

• Cela nous exhorte aussi à **mieux assurer une interaction efficace entre nos efforts mondiaux et régionaux de plaidoyer et les efforts que nous pouvons et devons déployer au niveau national**, non seulement dans les pays donateurs, mais également et surtout dans les pays «partenaires» en développement.

• Le principal défi à ce niveau est d’impliquer, le plus souvent très rapidement, des délégués et des porte-parole des pays en développement. La mise en place d’un réseau amélioré et proactif dans les régions peut contribuer à relever ce défi (voir également ci-dessous: **au niveau régional et national**).

• **Le système de documentation et d'information** : Le RSCD a mis au point une base de données de référence assez riche qui comprend les principaux documents de base sur les débats ayant trait au développement. Toutefois, un défi important demeure les **renseignements sur les positions nationales**, pour créer des alliances et déceler les obstacles à nos revendications.

• Des approches et des synergies transversales doivent être développées avec des acteurs informés dans la famille syndicale des questions liées au développement (par exemple les apports institutionnels sur le commerce et le développement, les politiques des institutions financières internationales, le G20, etc. et/ou des préoccupations sectorielles relatives à l'éducation, aux services publics et privés, à la santé ...). **Des équipes de travail et des consultations ad hoc doivent être mises en place** afin de pouvoir réagir de manière proactive à l’agenda, en particulier à l'implication croissante du secteur privé dans le développement.

1. **L’ONU+2015 ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L’ONU a lancé un large débat sur le futur cadre de développement : le débat du +2015. L’objectif est de réviser les objectifs des politiques de développement et en particulier de réviser les Objectifs du Millénaire pour le Développement qui expirent en 2015 et de promouvoir un nouveau cadre de développement qui devrait fixer des objectifs de développements durable pour la prochaine génération.

Le mouvement syndical s’est impliqué dans les débats de Rio+20 ainsi que dans le travail du Panel des Personnalités de Haut-Niveau qui présentera son rapport au Secrétaire Général des Nations Unies pour une discussion finale par l’Assemblée Générale en Septembre 2013. Les syndicats et les travailleurs, en tant que groupe majeur au sein du système des Nations Unies, présentera ses priorités et mobilisera ses membres en suivant le calendrier des négociations et des enjeux. Le mouvement syndical est actuellement en discussion avec l’OIT afin de déterminer sa stratégie future et mettra en place un Groupe de Travail chargé de coordonner les nouvelles initiatives.

*Création d’un Groupe de Travail syndical et définition de la mobilisation et de la campagne de plaidoyer atour du nouveau cadre de développement de l’après 2015.*

1. **LES RETOMBÉES DE L’APRES BUSAN**

2.1. **Le Partenariat des OSC pour la plateforme de l’efficacité du développement :**

1. Coordonne les positions et les stratégies de toutes les OSC en vue du GPEDC.

2. Est notre seul accès au GPEDC pour le moment (refus d’attribution d'un siège aux syndicats)

3. 8 sièges pour la participation syndicale au Conseil général (7 pour les régions + 1 mondial)

4. Siège par défaut au Comité de Coordination

2.2. **3 Groupes de travail présidés par les OSC**

1. Environnement des OSC (membre de la CSI)

2. Efficacité du développement des OSC (membre de la CSI)

3. Approches Fondée sur les Droits Humains (membre de la CSI et pionnier)

*REPRESENTATION par des experts syndicaux de chaque région et/ou FSI*

*• Au CG et surtout pour les 3 groupes de travail.*

*• Groupe d’appui au travail de* HRBA*, domaine clé de travail (également pour les débats UN post-2015)*

2.3. **Le Partenariat mondial pour une coopération au développement efficace**

1. Est la structure de suivi de Busan

2. A la dynamique des réunions ministérielles (tous les 12 à 18 mois)

3. Dispose d'un Comité directeur composé de plusieurs parties prenantes (**sauf les syndicats)**, notamment des gouvernements donateurs et «partenaires», les économies émergentes = nouveaux donateurs, des fondations, le secteur privé, les OSC, ...

4. Définit les objectifs et les perspectives stratégiques entre deux sessions ministérielles.

5. Dispose de structures de travail pas assez claires avec des composantes, desaxes de travail…

*La représentation à part entière et de plein droit des syndicats doit être assurée en faisant du lobbying auprès des acteurs clés au niveau national (les gouvernements donateurs et les gouvernements partenaires, l’OCDE, CAD, etc.). Un groupe d'intérêt en ligne sera formé à l’intention de ceux qui s'intéressent à l'ensemble du processus et qui veulent mener des actions au niveau national.*

Un certain nombre de structures de travail du GPEDC pourrait intéresser les syndicats.

**2.4. "Les composantes" du GPDEC**

1. **La plate-forme pour des institutions efficaces:** est probablement l'exercice le mieux réussi dans la tentative visant à rendre le GPEDC pertinent pour les stratégies de développement au niveau des pays. Il est dirigé par le Ghana et l'USAID. Il aborde des questions de bonne gouvernance, de gestion publique et de mise en place des institutions. À cet égard, la question de la gouvernance économique et sociale et la question du dialogue social sont pour nous des questions clés à soulever. Certains des sous-domaines de travail sont très techniques et nécessiteraient une contribution syndicale spécialisée (PSI, ...).

*Une* ***équipe de travail transitoire*** *(shadow task team) au sein du RSCD pourrait suivre les travaux de ce groupe et assurer la représentation, en particulier des syndicats des pays «partenaires».*

**2. La coopération Public/Privé** : Une composante du « secteur privé» a été formée de façon unilatérale par les entreprises et les gouvernements donateurs. La composition du groupe et son règlement intérieur sont en contradiction avec tous les prérequis de l’approche multilatérale dans le cadre du GPEDC. Le groupe se focalise clairement sur les intérêts du secteur privé des pays du Nord et la pertinence de leur programme pour le développement n'est pas évidente.

*Sur la base de la recherche du secteur privé, une équipe de travail au sein du RSCD pourrait proposer une approche alternative plus inclusive et plus focalisée sur le résultat du développement du GPEDC.*

3. **La gestion axée sur les résultats**. C'est un cercle fermé autour d'un programme essentiellement piloté par les donateurs. Les partenaires non gouvernementaux sont mis sur la touche jusqu’à présent dans les travaux de ce groupe. Le DFID (du Royaume-Uni) coordonne ; le gouvernement allemand et l'Ouganda codirigent.

4. **La coopération Sud-Sud et trilatérale** : était reconnue comme une question de politique potentielle intéressante et permettait d’accueillir de nouveaux acteurs (Chine, Brésil, ...). Cependant, le groupe n'est pas cohérent, et les intérêts sont divergents. Nous avons coopéré dans le cadre des efforts des OSC pour réaliser la cartographie de leurs expériences en matière de CSS. Cependant, à long terme, on ne sait pas si les partenaires gouvernementaux s’engageront vis-à-vis de ce groupe ; ce n'est pas non plus clair si au-delà de l'intérêt stratégique que revêtait le thème à Busan, il y a réellement là un enjeu politique.

*Kjeld (TUCA) faisait le suivi de ce domaine de travail en collaboration avec le secrétariat. Une analyse plus approfondie est nécessaire au sein du RSCD et avec d'autres partenaires.*

**2.5. L’équipe de travail multilatérale sur l'efficacité du développement des OSC**

1. Est la composante «non officielle» chargée des questions relatives aux OSC

2. Nous avons obtenu le statut de membre sur la base de notre précédente expérience et de nos contributions au contenu (principes syndicaux et TUDEP ; FoA, ...)

3. C'est le seul bon et direct lieu de réunion avec les représentants gouvernementaux chargés des politiques nationales des OSC, en particulier dans les pays donateurs.

*Le Secrétariat doit suivre en tant que membre de l’ET ;* ***un groupe d'intérêt en ligne*** *pourrait être créé au sein du RSCD pour suivre les politiques des OSC au niveau national et leur interaction au niveau européen et international. Le cas échéant, des questions pourraient être soulevées au niveau de l'OCDE CAD.*

1. **L’OCDE/CAD ET SES FILIALES**

L'OCDE/CAD fonctionne essentiellement comme un lieu de rencontre et de consultation stratégique entre les pays donateurs (OCDE +) ; tout récemment, de nouveaux «donateurs» ont été admis et il y a une volonté d’ouverture, de façon plus structurée, à des pays «partenaires» et à d'autres parties prenantes (CSC et BIAC ainsi que certaines fondations et OSC sont «invités»). Cela ferait d’elle, au moins dans sa composition, une répétition du GPEDC).

A la lumière du travail réalisé, nous pouvons désormais consolider nos relations avec l'OCDE/CAD, les représentants du CAD (Agences) et le Centre de Coopération au Développement de l’OCDE.

*À cet effet, il faut instaurer un dialogue permanent entre l’agence de développement de l'OCDE et le Réseau Syndical de Coopération au Développement Syndical à travers* ***un forum annuel OCDE/CAD/DCD-RSCD/CSC*** *dans le but de discuter des questions d'intérêt mutuel et de renforcer la coopération potentielle sur des questions d'intérêt commun.*

**3.1. Les réunions de haut niveau et les réunions ministérielles du CAD :**

1. Sont des réunions de prise de décisions avec des responsables d’agences ou des ministres. Elles définissent les grandes orientations à suivre et se préparent pour influencer d'autres réunions d’élaboration des politiques de développement (Le CAD a servi à définir les OMD à la fin des années 90).
2. Depuis 2012, nous sommes «invités» en tant que CSC, en vertu de notre statut auprès de l’OCDE, conjointement avec BIAC de façon ponctuelle (on espère que cette invitation sera permanente), mais nous ne sommes pas (encore) membres à part entière.
3. L’intérêt principal réside dans les filiales, le suivi (revue des pairs) et la recherche qui est effectuée et qui fonctionne parfois comme une élaboration des normes pour les politiques nationales.

*Un* ***groupe d'intérêt en ligne*** *sera constitué pour ceux qui s'intéressent à l'ensemble du processus et qui veulent mener une action au niveau national. La représentation de plein droit des syndicats doit être assurée à long terme, en faisant du lobbying auprès des acteurs clés au niveau national.*

**3.2. Groupes de travail :**

1. Le **CAD** a un certain nombre de groupes de travail, des groupes techniques et des groupes plus politiques, qui nous intéressent. Une partie du travail qui y est fait est semblable au travail effectué au niveau de l'OCDE (le travail sur la fiscalité et l'évasion des capitaux, les statistiques, ....). Tout ne nous intéresse pas et tout ne peut pas être surveillé et surtout suivi.
2. **GOVNET**: se penche sur les questions de gouvernance en matière de développement. C'est le lieu où la reddition des comptes et la transparence sont discutées ; l’engagement démocratique occupe une place de choix dans l’ordre du jour ainsi que d’autres questions connexes.

*Le groupe de soutien chargé du HRBA (voir ci-dessus CPDE) pourrait aussi utilement suivre ce groupe de travail, étant donné que les sujets et les acteurs sont essentiellement les mêmes.*

1. **GENDERNET** : c’était autrefois le rendez-vous où l’on discutait de la politique du genre dans les stratégies de développement. Auparavant, les organisations nationales suivaient GENDERNET.

*S’il y a quelque intérêt, un des membres pourrait nous représenter là-bas, et nous pourrions créer un groupe d’intérêt/de soutien avec des gens qui travaillent sur les questions de genre en matière de développement parmi les membres du RSCD.*

1. **La Direction de la Coopération au Développement** soutient le CAD et est une institution de l'OCDE qui fait de la recherche et travaille avec des groupes spécialisés sur un large éventail de sujets relatifs au développement : l'aide au commerce, le secteur privé, la fiscalité, la lutte contre la corruption, l'évaluation et les méthodologies, l’autonomisation et la réduction de la pauvreté, le développement des capacités, etc... En général, le travail de la DCD est plus progressiste et plus ouvert que les méthodes d’élaboration des politiques de la CAD, mais il est loin de la « réalité » quand il s'agit de procéder à la mise en œuvre.

*Le bureau de liaison et le secrétariat vous tiendront informés des initiatives, des études et des recherches à travers le bulletin d’information et lancera des appels aux membres intéressés pour participer ponctuellement à des conférences, à des consultations ou à d'autres initiatives de la DCD-CAD.*

1. **L’ONU ET LE FORUM DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT**

L'ONU dispose d'une variété d'organisations et d’agences de coopération au développement. Nous avons perdu une importante source de renseignements, de savoir-faire et d’influence après la fermeture du bureau de notre représentant à New York. Nous essayons de voir comment nous pouvons, en coopération avec le bureau de liaison de Paris, faire face au besoin d'avoir une présence et une interaction plus directes avec la politique de coopération au développement de l'ONU. La priorité N°1 à ce niveau est évidemment la discussion du cadre de développement post 2015 et des objectifs de développement durable après le processus de Rio +.

**4.1. Le Forum biennal de haut niveau de coopération au développement (FCD)**

• Est l'une des principales nouvelles fonctions du Conseil Economique et Social renforcé (ECOSOC). Il a été mandaté par le Sommet mondial de 2005. L’ECOSOC a convoqué le premier FCD biennal en juillet 2008 pour revoir les tendances et les progrès accomplis en matière de coopération au développement international et promouvoir une plus grande cohérence entre les activités de développement des différents partenaires au développement.

• est à bien des égards, une duplication du GPEDC. Ce dernier étant "fondé" par l'OCDE/CAD (comme une alternative plus «efficace» et plus pratique que les structures «inefficaces» de l'ONU). L’UNDCF réclame, à juste titre, une intégration plus légitime de l’ONU que les donateurs des initiatives de l’OCDE/CAD.

• La plupart des questions abordées ici sont donc sensiblement les mêmes que celles abordées par le GPEDC et / ou le CAD. L’UNDCF a une fonction intéressante de "mise en réseau", mais dans le système actuel, elle n’a concrètement aucune influence sur l'élaboration des normes ou sur le processus de prise des décisions stratégiques.

• Régulièrement, des colloques «thématiques» de haut niveau sont organisés et nous sommes invités en tant que syndicats.

• Nous pourrions également prendre une place au sein du Conseil Consultatif, un point d’entrée dans le système plus global de coopération au développement des Nations Unies.

*Nous devons évaluer l'avenir de l’UNDCF au regard du nouveau cadre de développement post 2015 de l’ONU ainsi que la poursuite du développement du GPEDC à cet égard. La participation peut être utile en apportant nos messages à un forum intéressé et à un réseau de soutien bien que ce ne soit pas crucial pour l’élaboration des politiques à ce stade. Nous pouvons garder un doigt sur le pouls à travers le responsable du bureau de liaison.*

• Dans une perspective plus globale, nous devons réévaluer notre position par rapport au PNUD. C’est un acteur majeur dans les pays, et nous n'avons pas encore développé avec cette agence des relations de travail au-delà de la participation occasionnelle aux réunions annuelles du «Conseil Consultatif».

• De manière générale, nous constatons dans les débats autour de 2015 que nous avons perdu de l’élan et des renseignements auprès du système des N.U. depuis 2010.

*Les discussions sur l'après 2015 nous rappellent aussi l'importance d'améliorer notre façon de collecter des renseignements et notre présence au sein des réseaux auprès du système des Nations Unies en général.*

1. **PLAIDOYER AUPRES DE L’UE**

L'UE a une double importance pour la stratégie de coopération au développement :

• En raison de sa propre politique étrangère et de ses relations extérieures, y compris sa fonction de coordination auprès des Etats membres de l'UE.

• En raison de sa propre politique de coopération au développement et de sa représentation dans les forums internationaux (OCDE / CAD, Busan, G20, ....).

Une coopération active sur les questions UE est mise en place avec la CES sur différents sujets de préoccupation.

Notre principale implication est intervenue à travers le dialogue structurel sur le développement organisé par la Commission européenne il y a deux ans, afin d'établir un dialogue avec la société civile et d’évaluer ses relations et sa coopération en matière de soutien à la société civile du Sud (Instrument de Coopération au Développement et Programme destiné aux Acteurs non étatiques). Des discussions ont également eu lieu sur d'autres politiques telles que l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme ; le Programme d’investissement dans l’humain et d'autres initiatives ad hoc.

Aujourd'hui, les domaines suivants pourraient avoir un intérêt spécial pour un engagement plus prononcé :

1. Le Forum des politiques de Développement

2. La démocratie et les droits de l'homme

3. Investir dans l’Humain, en mettant l'accent sur le Dialogue Social et la Protection Sociale dans le développement

4. L’Education au développement

5. Questions de coordination des politiques

o Aide au commerce

o ONU + 2015 (Développement durable)

o Partenariat mondial (Busan)

**5.1. Forum politique pour le développement (FPD)**

• MANDAT: L'objectif primordial du Forum politique pour le développement (FPD) est :

o d’offrir aux OSC et aux LA de l'UE et des pays partenaires, ainsi qu’aux institutions européennes, un espace multilatéral de dialogue sur les questions de développement au niveau du siège de l'UE ....

o Le FPD mettra d’abord l’accent sur les politiques européennes de développement, ainsi que sur les programmes mondiaux de développement, en s'appuyant sur l’éclairage apporté par les débats actuels et les discussions sur l'architecture mondiale de l'aide internationale.

• STRUCTURE : Le FPD est composé des principaux acteurs de la société civile au niveau européen et mondial et comprend une large représentation des pays du Sud. Les syndicats sont reconnus comme l'un des principaux acteurs et bénéficient d’une représentation intégrée à travers le RSCD / CSI:

o Afrique: 2 sièges (en collaboration avec la CSI-Afrique)

o AL / C : 2 sièges (en collaboration avec le TUCA)

o A-P 1 siège (en collaboration avec la CSI A-P)

o ENR: 1 siège (en collaboration avec PERC)

o UE: 2 sièges (en collaboration avec la CES / CSI)

o mondial: 1 siège (RSCD / CSI).

* Le PFD se réunira deux fois par an
* Un groupe de travail (15 personnes sélectionnées) facilitera l'organisation des réunions.
* 1 co-président représentant les organisations de la société civile et les autorités locales.

La prochaine réunion du FPD aura lieu à Bruxelles les 17 et 18 Juin.[[1]](#footnote-1)

Pour plus d'informations, voir l'annexe sur la composition et les méthodes de travail du FPD[[2]](#footnote-2).

*La Réunion Générale doit discuter de l'engagement dans le PFD et de la représentation des différents continents et groupes. Des synergies devraient / pourraient être envisagées lors des réunions du Conseil général du CPDE et des Réunions Générales du RSCD afin de faciliter la participation et d’alléger les ordres du jour.*

**5.2. Démocratie et droits de l'homme**

Nous suivons depuis un moment ce domaine de travail de loin bien que la Commission ait maintes fois exprimé son désir d’associer le mouvement syndical à ce domaine de travail, et différentes organisations membres ont des programmes dans le cadre de l'IEDDH.

*Nous demandons l’avis et les propositions de la Réunion Générale sur l’implication du RSCD dans ce domaine.*

**5.3. Investir dans l’Humain, en mettant l'accent sur le Dialogue social et la Protection sociale dans le développement**

La Commission a pris l'initiative, suite au lobbying persistant de la CSI, de la CES et de l'OIT pour promouvoir le dialogue social dans le développement ainsi que la protection sociale. Ces deux thèmes sont des questions essentielles dans notre agenda de développement et dans l'Agenda du travail décent en général. Toutefois, le dialogue avec la Commission est ponctuel et imprévisible, tout comme le sont les manières dont la Commission entend mettre en œuvre les actions en ce qui concerne ces domaines de travail.

Nous proposons de mettre en place, en coopération avec les organisations d'employeurs (Business Europa et OIE) et en collaboration avec le Bureau du BIT à Bruxelles, une formule de dialogue structuré de façon à nous engager en permanence et d’être en mesure de renforcer les progrès et les stratégies de mise en œuvre. Le Groupe de travail conjoint UE/ RSCD / CES pourrait faire le suivi et mettre en place éventuellement une équipe de travail ad-hoc avec les partenaires concernés.

**5.4. Education au développement**

Après le succès du séminaire sur l’ED tenu à Vienne, les membres du RSCD pourraient chercher à faire le suivi de ce domaine et voir comment nous pouvons mieux nous impliquer dans le travail qui est fait au niveau de l'UE par les organisations qui ont des programmes d’ED.

Nous proposons de créer une équipe de travail en ligne pour faire le suivi des initiatives européennes concernant l'éducation au développement (EDS : Education au Développement et Sensibilisation)[[3]](#footnote-3).

**5.5. Questions de coordination des politiques**

Ces questions sont suivies en collaboration avec la CES dans le Groupe de Travail de l'UE et dans d'autres GT ou initiatives organisées en coopération.

Le GT de l’UE est reconstitué et les membres seront impliqués dans des consultations en ligne et des initiatives de plaidoyer auprès des institutions de l’UE.

# Tableau récapitulatif des GT proposés et des engagements de plaidoyer international

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Groupes de travail de plaidoyer du RSCD | | | |
| *Coopération Privé/Public* | *GT/ Groupe de Travail transitoire* | *En ligne/permanent* | *Organisations concernées FSI* |
| *NU 2015* | *Groupe de Travail Syndical avec BIT/ACTRAV* | *En ligne /permanent* | *Organisations intéressées et participants sélectionnés* |
| *Institutions efficaces* | *Equipe de Travail + séminaire (tbd)* | *En ligne /permanent* | *Organisations intéressées provenant des continents* |
| *Politiques nationales des donateurs* | *OCDE/CAD + UE MS + TT sur l’éfficacité des OSC* | *Groupe d’intérêt en ligne* | *Organisations intéressées provenant des pays donateurs* |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| ***Représentation mondiale et institutionelle*** | | | |
|  |  |  |  |
| *Plateforme des OSC pour l’efficacité du développement (PSED)+GPEDC* | *Conseil Mondial* | *1 or 2 meetings a year; b2b with EU PFD* | *Regions/GUF + ITUC/RSCD/TUAC* |
| *GT sur l’efficacité du développement* | *Groupe d’intérêt en ligne + 1 porte-parole* | *Organisation intéressée* |
| *GT sur l’Environnement Favorable* | *Groupe d’intérêt en ligne + 1 porte-parole* | *Organisation intéressée* |
| *HRBA* | *Groupe d’intérêt en ligne + 1 porte-parole* | *Représentant du Secretariat* |
| *Cooperation Sud-Sud* | *Groupe d’intérêt en ligne + 1 porte-parole* | *TUCA en tête* |
| *Institutions Efficaces* | *Groupe d’intérêt en ligne + 1 porte-parole* | *Preference Africa* |
| *OCDE CAD* | *FORUM ANNUEL OCDE/CAD/DCD – RSDC/CSC* | |  |
| *Réunions d’Experts et de haut niveau* | *CSC/CSI en tête* |  |
| *GOVNET (HRBA et Eng Democr)* | *TUAC/CSI en tête* | *+ Organisations intéressées* |
| *GENDERNET* | *1 Organisation principale* | *+ Groupe d’intérêt en ligne* |
| *NU* | *UNDCF* | *Responsables ad hoc* |  |
| *PNUD* |  |  |
| *Autres ECOSOC/ GA / des NU* | *Responsable du bureau de liaison* | *A discuter* |
| *UE* | *Groupe de travail UE* | *Organisations intéressées* | *En coopération avec la CES* |
| *PFD* | *1 ou 2 réunions par an; b2b avec CPDE GC* | *Délégation syndicale des régions/FSI + CSI/RSCD* |
| *DEAR* | *Groupe d’intérêt en ligne + 1 porte-parole* |  |
| *Coordination des Politiques* | *CES/CSI/RSCD* |  |

# Au niveau régional et VERS LE NIVEAU NATIONAL

# Les réseaux régionaux

# L'impact réel du développement se fait sentir au niveau local. L’élaboration des politiques nationales est un élément stratégique clé dans les efforts que nous faisons pour influencer les décisions en faveur d'un modèle de développement social plus durable. L'interaction entre le niveau national (sous)régional et international est cruciale pour l'efficacité de notre plaidoyer à tous les niveaux.

# La consolidation du travail en réseau dans les régions est par conséquent un défi majeur pour l’atteinte de nos objectifs de plaidoyer. C’est également une étape importante dans l'internationalisation du mouvement syndical et de ses politiques, et devrait nous permettre de faire entendre la voix des syndicats des pays en développement dans les forums régionaux et internationaux.

# Le renforcement de la coopération régionale et l’implication des syndicats locaux dans les décisions stratégiques de la coopération au développement, sont également un objectif nouveau et potentiellement important pour la coopération au développement syndical. Le soutien accordé aux syndicats pour leur permettre de s'engager dans les dialogues stratégiques et le potentiel de l'utilisation du dialogue social pour discuter des stratégies du marché du travail et des stratégies socio-économiques de développement, devraient également attirer les organisations solidaires et d'autres partenaires, au-delà des limites du programme actuel, afin de soutenir les efforts visant à renforcer la coopération régionale. Les incitations actuelles à la coopération régionale de la part du RSCD pourraient être effectivement utilisées comme catalyseur pour des programmes plus importants et pour plus d'impact à travers une coopération plus large des partenaires.

# Les évolutions ont été très différentes d'un continent à l’autre, et à juste titre, compte tenu des réalités très différentes, également lorsqu’il s'agit de la coopération au développement, qu’elle soit officielle ou syndicale.

# Les réflexions et propositions suivantes sont de nature à lancer le débat et doivent nous donner une compréhension commune de la voie à suivre en tant que réseau mondial. Des propositions et des plans concrets devront évidemment être élaborés par les régions et leurs affiliées et mis en œuvre en concertation avec le RSCD d'une part, et d'autre part, avec d'autres organisations donatrices bilatérales ou multilatérales potentielles.

**AMERIQUE LATINE**

Depuis 3 ans, un réseau régional a été développé dans les Amériques (Red Sindical de Cooperación al Desarrollo de las Americas-RSCDA[[4]](#footnote-4)) sur la base d’un certain nombre de besoins et d’objectifs :

• Information et formation à la gestion de programmes

• Information et positionnement sur la dimension régionale des politiques de développement internationales

• Séminaires thématiques (Sud-Sud)

• Coordination des affiliées nationales et la réunion annuelle avec les OS

• Soutien et appui à l'Institut de Développement des Amériques

Cela a abouti à un réseau qui a été approuvé et «officialisé» par le 2ème Congrès de la CSA dans sa résolution n°11 sur la coopération au développement.

Pour la période 2013-2014, les éléments suivants peuvent être intégrés dans un plan d'action régional

• Clarification des différents objectifs et des résultats

o Résolution n°11 du 2ème Congrès de la CSA

o Gestion de programmes (PME, Cadres Logiques, ...)

o Coordination avec les OS au niveau régional et national

o La dimension régionale des politiques de développement internationales, multilatérales et bilatérales

o Appui et soutien à l'Institut de Développement des Amériques

*Ces objectifs, même s’ils sont pertinents pour toutes les organisations, n’engagent pas nécessairement les mêmes responsables au sein de chaque organisation.*

• Définir un plan d'action pour la région : des réunions de réseau et des séminaires régionaux, des initiatives sous-régionales si nécessaire et si possible ;

• Mettre en place des outils de communication en ligne et de travail en réseau  
• Améliorer la gouvernance en mettant en place un groupe de coordination pour préparer et suivre les travaux entre les réunions du réseau.

• La représentation régionale et sous-régionale dans les débats sur le développement avec les gouvernements et les OSC

• La représentation internationale en coopération avec le RSCD (CPDE / PFD / délégations)  
• La participation à des groupes de travail en ligne et à d'autres groupes au sein du RSCD et du RSCDA

**AFRIQUE**Une initiative de consultation régionale a eu lieu en 2012 dans le cadre des consultations du CPDE.

Pour 2013-2014, tout comme les Amériques, l'Afrique a les potentialités pour avoir une forte présence dans le travail des politiques de développement au niveau régional, sous régional et national.

Il est prévu de soumettre la composition officielle du réseau régional au Conseil Général de la CSI-Afrique à l'automne 2013. Entre-temps, les priorités pourraient être :

• Clarifier les objectifs et les résultats :

o Il y a un besoin évident de soutien à la gestion des programmes/projets

o Le plaidoyer sur le développement par les syndicats peut potentiellement avoir un énorme impact sur les gouvernements et les décideurs africains

o Une relation plus forte avec l'Union africaine et d'autres institutions n’a pas été constatée jusqu'à présent.

o Un équilibre doit être trouvé entre le niveau régional et le niveau sous régional, compte tenu de l'importance de la prise de décision au niveau sous régional et des impacts du développement.

o Le fait d’organiser de façon juxtaposée la réunion du réseau et la réunion des organisations solidaires (OS) a été positif pour l'Afrique. Une meilleure efficacité de cette intégration devrait être recherchée afin d’approfondir les échanges entre les OS et les affiliées

* Un plan d'action, comprenant un séminaire thématique, des initiatives régionales et sous régionales doit être élaboré et,
* Étant donné le potentiel du continent africain en termes de spécificités sous régionales et le nombre élevé d’affiliés potentiellement concernés, des efforts particuliers devront être faits pour soutenir l'organisation du réseau sur le continent.
* Un groupe de travail pourrait par conséquent, avec le soutien du RSCD, commencer le travail de planification, organiser des événements initiaux et assurer la représentation africaine auprès des institutions et des plates-formes régionales et mondiales.

**ASIE-PACIFIQUE**

La région Asie-Pacifique a des défis particuliers en raison de la diversité des réalités de développement, qui réunit des pays donateurs (Australie, Japon, Corée, ...) ainsi que des pays émergents (Chine, Inde, Indonésie, ....), des pays en développement (Bangladesh, Vietnam, Cambodge, Thaïlande, Pakistan, Népal, ...) et des prétendus États fragiles (Timor oriental, Afghanistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, ...).

Aucune consultation n'a encore eu lieu dans la région.

L'objectif évident est de planifier et d'organiser la consultation régionale dans les prochains mois et d’approfondir la discussion sur la base des résultats de la consultation, mais également à travers un dialogue politique dans la région.

**EUROPE**

(Voir aussi le chapitre sur la coopération de l'UE).

Des efforts supplémentaires seront faits pour faire face aux défis spécifiques des organisations de la région du PERC, dont beaucoup n'ont ni la tradition de la coopération et du développement international, ni la tradition de la politique y afférente. L'éducation au développement pourrait constituer un déclencheur efficace pour assurer des règles du jeu efficaces et donner naissance à des initiatives.

En collaboration avec la CES, nous devrions cependant aussi être conscients de la nécessité d'influencer les voix nationales dans les prises de décision au sein de l'UE et de créer des alliances efficaces pour soutenir les stratégies sociales et durables de développement dans la politique de développement de l'UE dans son ensemble.

**Au niveau sectoriel et dES experts**

Bon nombre de débats sur le développement, à l'approche des réalités, ont tendance à devenir très techniques ou, par essence, ciblent des secteurs précis en matière de développement.

La plupart des FSI ont leur propre stratégie de plaidoyer, dans la plupart des cas, orientée vers des institutions spécialisées ou des administrations en charge des politiques sectorielles (éducation, transports, services publics, industries extractives, ...).

Beaucoup d'entre elles ont un impact direct et très pertinent sur les modèles de développement des pays en développement.

Ces discussions sectorielles ont également tendance à apparaître dans les débats de politique générale ou, dans un certain nombre de cas récents, orientent même les débats généraux sur la base de l'expérience sectorielle (santé, éducation, ...). Étant donné la généralisation du «secteur privé dans le débat sur le développement», il sera plus que jamais nécessaire que nous ayons une consultation et une coopération étroite afin de permettre à des propositions basées sur des preuves et des expériences d’être représentées, notamment par les syndicalistes directement concernés des pays en développement.

Le RSCD a pu avoir accès à un grand nombre des débats et devrait soutenir les FSI lorsqu’il y a un intérêt et une volonté de s'engager, par la collecte de renseignements, en facilitant les consultations et en soutenant la représentation et la participation.

Dans de nombreuses autres discussions, des connaissances et un savoir-faire spécialisés sont nécessaires dans les domaines économique, juridique, statistique ou autre. Nous devrions donc être en mesure de faire appel à l'expertise existante au sein des membres du RSCD, de la Confédération, des OS et les FSI ; toutefois, nous devons aussi nous pencher sur une coopération plus accrue avec les think tanks ou les réseaux syndicaux existants tels que l’*African Labour Research Network* et des expériences similaires au niveau régional ou international.

**EN COOPERATION AVEC L'OIT**

Enfin, nous devons renforcer les synergies qui peuvent être développées avec l'OIT sur bon nombre de ces stratégies de développement, compte tenu de la similitude de nos objectifs de plaidoyer et de la complémentarité des rôles que nous pouvons jouer au sein de la communauté internationale.

1. Les documents pertinents sur les origines et la discussion préliminaire peuvent être trouvés ici :

   <https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/index.php/Policy_forum_on_development> [↑](#footnote-ref-1)
2. <http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/final_draft-pfd_chart-fr_3_.pdf> [↑](#footnote-ref-2)
3. <https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/index.php/DEAR> [↑](#footnote-ref-3)
4. Nom de travail [↑](#footnote-ref-4)